

Grèpes bordés ou façonnés, par navires français, des pays hors d'Europe, le kilog., 34 fr.; des pays d'origine en Europe le kilog., 34 fr.; d'ailleurs, le kilog., 40 fr.

Grèpes bordés ou façonnés, par navires étrangers, le kilog., 44 fr.

Autres que les foulards et les crêpes originaires des pays hors d'Europe, par navires français, des pays hors d'Europe, le kilog., 25 fr.; d'ailleurs, le kilog., 25 fr.

Autres que les foulards et les crêpes originaires des pays hors d'Europe, par navires étrangers, le kilog., 25 fr.

ALGÈRE.

Les tissus de soie ci-après dénommés seront admis aux droits suivants à leur importation de la régence de Tunis et de l'empire du Maroc par les frontières de terre :

Scheimbi, tissu pur uni, le kilog., 30 c.

Brenschia de Constantinople, gaze de soie pure (décime compris).

On écrit de la Nouvelle-Orléans le 16 juillet au *Moniteur* :

J'avais eu raison de penser, comme je vous l'écrivais dans ma dernière lettre, que la taxe exceptionnelle de 25 0/0 imposée sur tous les cotons existant à titre de propriété particulière dans les Etats insurrectionnels restés en dehors de l'occupation militaire, cesserait d'avoir raison d'être du jour où la fin de la guerre rétablirait ces Etats sous le contrôle de l'administration légale. Cette taxe vient en effet, d'être définitivement abolie et remplacée par une contribution de 3 cents (environ 15 centimes) par livre. En résumé, toutes les restrictions imposées jusqu'à présent au commerce ont été levées dans la partie du territoire située à l'ouest du Mississipi, comme elles l'avaient été précédemment à l'est de ce fleuve.

Des mesures, pleinement justifiées d'ailleurs par la situation morale du pays, ont immédiatement produit les résultats que l'on en devait attendre. Un large courant commercial s'est rétabli entre les provinces orientales et la région du Transmississipi. Seulement, après les premières expéditions on a vu se produire ce qui n'arrive que trop souvent en pareil cas.

Les spéculateurs avaient cru à des besoins immenses de la part de ces populations si longtemps séparées par la guerre de tous les centres d'échange. Ils avaient pensé, d'un autre côté, qu'il devait exister de grandes quantités de coton dans les pays adjoints depuis si longtemps à cette culture, et ils avaient commencé leurs opérations sur la plus large échelle. Or, soit que les habitants de ces malheureux territoires ou la lutte s'est en quelque sorte localisée se trouvent aujourd'hui entièrement épuisés, soit qu'ils aient eu des privations les préférant menager leurs ressources pour l'avenir, toujours est-il que de nombreuses marchandises expédiées vers l'intérieur ont dû revenir à la Nouvelle-Orléans; les arrivages de coton se sont en même temps sensiblement ralentis, après avoir fourni pendant ces quatre dernières semaines au marché de la ville un total de 35,000 balles.

Ce n'est là, du reste, qu'un incident passager, incapable d'arrêter sérieusement la reprise toujours croissante des affaires. La Nouvelle-Orléans a retrouvé son aspect animé d'autrefois. La vie renaît sur ses larges quais, qui font du second port de l'Union le plus bel entrepôt commercial de ces mers.

Tout le monde sait que le papier se fabrique avec du chiffon de lin, de chanvre et de coton, qui, lorsqu'il est bien blanc, se vend jusqu'à 50 fr. les 100 kilog. Le chiffon de soie ne sert qu'à faire des papiers d'emballage et coûte de 6 à 7 fr. les 100 kilog.

« Attention ! » s'écria-t-il, voici un meuble rare, un meuble précieux, qui a été l'ornement du presbytère pendant la vie de M. Espey, et qui est, comme vous voyez, dans un parfait état de conservation. A cinquante francs cette belle armoire en chêne sculpté.

Les paysans secouèrent la tête. Ce chiffre de cinquante francs les effrayait. Mais l'urdeux, qui joignait au revenu de ses champs le produit d'une tannerie, et qui était le Turcaret de la bande, s'approcha de l'armoire, l'examina en détail, et dit bravement en se rogeant dans sa cravate :

« Cinquante-cinq francs ! »

« Cinquante-cinq », répéta lentement l'haissier.

« Cent francs ! » s'écria Robert, debout, sur le seuil de la porte.

X. MARMIER.

(La suite au prochain numéro.)

Dans le papier de couleur, celui qui est destiné aux voitures, par exemple, on rencontre des mélanges étranges, et en particulier une teinte ou ennuie par une décoloration de nature ou d'usage.

Cent mille personnes ou moins vivent en France du grand et du petit chiffon. C'est de France, d'après les statistiques, qu'on produit annuellement une moyenne de 2 kilogrammes de chiffon par an.

Une seule papeterie, celle d'Essonne, possède deux machines qui fabriquent environ 4 millions de kilogrammes par an, soit quatre-vingt millions de mètres de papier par an.

Nous empruntons ces renseignements au substantiel et curieux travail de M. Turgan, sur les *Grandes Usines de France*, au vu d'autres, que nous fournis au feuilleton du Pays :

Les aiguilles, à peine connues en Angleterre sous Marie Tudor, se vendent 2 à 3 fr. le mille, grâce aux machines. Les étoilles ont suivi aussi une proportion curieuse de décroissance; le mille est descendu de 225 fr. à 60 centimes le mille carré.

Un haut-fourneau bien monté produit à lui seul autant de fer que l'Empire romain tout entier. Les fournaux en usage alors ne donnaient que 5 à 6 kilogrammes par jour.

Même progrès pour les questions de transport. Le colporteur pouvait porter 30 kilogrammes, le cheval 200, la voiture 2,000, le chemin de fer trois cent mille ! Un seul homme, le mécanicien, suffit pour remplacer 7,000 porteurs et pour gouverner la force de 50,000 chevaux.

RAPPORT
SUR
L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION
DES AFFAIRES
DE LA VILLE DE ROUBAIX
PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL
(Suite. — Voir notre dernier numéro).

TITRE IX
CAISSE D'ÉPARGNE.

La Caisse d'épargne de Roubaix a été autorisée le 13 octobre 1842 et ouverte le 14 mai 1843.

Elle est tenue sous la présidence du Maire, par 16 directeurs, savoir : MM. Delfosse, vice-président, Jules Toulemond, secrétaire, et Alfred Motte, secrétaire-adjoint; Requillart-Scrépel, Achille Wabaux, Lepoutre, Parent, Requillart-Desaint, Charles Bourcier, J.-B. Dujardin, Louis Watine, Eeckman, Duhamel-Lefebvre, Achille Delattre, Louis Sérépel, Henri Mathon.

Le capital de cette caisse était au 1^{er} janvier 1864 de 19,377 fr. 86 cent. — Le capital de cette caisse était au 31 décembre de 20,737 fr. 13 cent.

Nombre de livrets existants au 1^{er} janvier. 4,801

Ouverts dans l'année. 1,046

Recus par transfert. 9

Soldés dans l'année. 5,876
616

Reste au 31 décembre 1864. 5,240

Nous remarquons qu'en 1864, il a été ouvert 86 livrets de plus qu'en 1863, et qu'il en a été soldé aussi 168 de plus.

Le solde du aux déposants était au 1^{er} janvier de. 2,024,821 38

Versements effectués pendant l'année. 581,176-27

Intérêts alloués aux déposants. 75,212-84

Arrérages de rentes. 194 25

3,681,401-61

Remb. en achats de rentes faits d'office. 155-60

Remb. en achats de rentes faits à la demande des déposants. 43,753-55

Remb. en espèces, capitaux, intérêts et arrérages. 509,550-44

557,459-59

Reste au 31 décembre. 2,123-945-05

Il y a donc eu dans le courant de l'année 1864, augmentation du nombre des livrets 399

Augmentation des fonds appartenant aux déposants, par différence entre les versements nouveaux et les remboursements 23,716-68

Augmentation des fonds par accroissement d'intérêts. 75,406-00

99,123-67

IMPORTANCE DES LIVRETS EXISTANTS.

De 500 fr. et au dessous 3,292 — 525,169-44

De 501 fr. à 800 francs 811 — 514,457-41

De 801 fr. à 1000 — 809 — 748,468-72

De 1001 et au-dessus red. 328 — 335,849-48

non-red.

PROVENANCE DES 1046 LIVRETS NOUVEAUX.

Ouvriers. 462 — 76,387

Domestiques. 74 — 12,329

Employés. 54 — 10,165

Militaires et marins. — — —

Professions diverses. 215 — 49,104

Mineurs. 241 — 24,636

Sociétés secours mut. — — —

1,046 172,911

TITRE X
BONNE TENUE ET MORALISATION DES FAMILLES.

L'institution des récompenses pour la propreté et la bonne tenue des habitations et l'accomplissement des devoirs de famille se consolide et porte ses fruits.

En 1864, on a procédé, avec la solennité accoutumée, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, à la distribution de ces récompenses, consistant en livrets de la caisse d'épargne. Les livrets de différentes valeurs ont été donnés par le maire savoir :

70 à des pères ou mères de famille ;

1 à une jeune orpheline qui tient lieu de mère à ses frères et sœurs en bas-âge ;

24 à des élèves des deux sexes, désignés par les directeurs et directrices des écoles, comme les plus méritants.

CHRONIQUE LOCALE DÉPARTEMENTALE.
EMPIRE FRANÇAIS.
PRÉFECTURE DU NORD.

Nous Préfet du département du Nord, Grand Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur et commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Vu la loi du 5 mai 1855 ;

Vu notre arrêté du 29 juin 1863, relatif au renouvellement général des conseillers municipaux ;

Vu l'avis du décès de M. Edouard Delattre, élu membre du Conseil municipal de Roubaix par la 5^e section électorale,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}. Les électeurs de la 5^e section de la ville de Roubaix sont convoqués au samedi 26 août courant à 8 heures du matin, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil municipal, en remplacement de M. Edouard Delattre, décédé. Le scrutin durera deux jours. Il sera clos le dimanche 27 août.

ART. 2. Si, au premier tour de scrutin, la majorité voulue par la loi n'est pas acquise aux candidats, un second scrutin aura lieu le samedi 2 et le dimanche 3 septembre suivant.

Chaque scrutin durera au moins trois heures.

ART. 3. Les opérations auront lieu suivant les formes déterminées par la loi du 5 mai 1855, et par notre arrêté susvisé du 29 juin 1863.

ART. 4. M. le Maire de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché par ses soins.

Lille, le 17 août 1863.

(Signé) VALON.

Pour expédition conforme :
Le secrétaire général de la Préfecture,
BERGOGNIE.

Nous, Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur.

Vu l'arrêté qui précède,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er}. Les opérations électorales de la cinquième section pour le remplacement comme conseiller municipal de M. Edouard Delattre, décédé, commenceront le samedi 26 août à huit heures du matin, dans le Salon blanc de la Mairie. A trois heures après-midi la séance sera levée.

ART. 2. Le lendemain dimanche 27 août, le scrutin sera ouvert à huit heures du matin et fermé à trois heures après-midi. Le dépouillement des votes aura lieu immédiatement après.

ART. 3. Dans le cas où il deviendrait nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, les électeurs seraient convoqués de nouveau par publications et affichés pour se rendre au même lieu et aux mêmes heures les samedi 2 et dimanche 3 septembre.

Roubaix, le 19 août 1863.

ERN. VLT. BAYART.

ELECTIONS MUNICIPALES 1863.
CINQUIÈME SECTION.
Lieu de réunion : Salon blanc de la mairie.
Candidat :
M. BETHUNE-DURIEUX.

Le Préfet du Nord donne avis que la circulation des voitures de toute espèce sera complètement interdite sur la route départementale n° 49 de Roubaix à Saint-Amand, entre le hameau du Tilleul à Roubaix et la place de Lannoy, à partir du jeudi 24 août, à six heures du matin, jusqu'au samedi 9 septembre, à six heures du soir, pour le remaniement et l'élargissement de la chaussée.

Les voitures venant de la Belgique et de Roubaix emprunteront le chemin des T. ois-Baudets partant du Petit-Lannoy et aboutissant sur Roubaix, à la route départementale n° 14 de Lille à Courtrai, près la Barque-d'Or.

Le *Moniteur* publie un décret relatif au tracé définitif du chemin de fer de Valenciennes à la ligne de Saint-Quentin-Erquelines.

D'après ce décret, le chemin de Valenciennes à la ligne de Saint-Quentin à Erquelines se raccordera à cette dernière ligne à ou près Aulnoye. Le chemin de fer de la ligne de Saint-Quentin à Erquelines de celle de Soissons à la frontière de Belgique, se détachera également à ou près Aulnoye de la première de ces lignes, pour se diriger de la vers Anor, en passant par ou près Avesnes et Fourmies.

La Société centrale de médecine du département du Nord s'est réunie en séance solennelle le 18 août, pour distribuer aux lauréats les médailles obtenues à son concours de cette année.

Après un discours de M. le président et la lecture du compte rendu sur les travaux envoyés, suite par le secrétaire-général, les prix suivants ont été donnés :

Prix de médecine : Une médaille d'or, à M. le docteur Charval, de Douai.

Premier prix de chirurgie : Une médaille d'or, à M. le docteur Rheinfort, de Neuss (Prusse). Une somme de 200 fr. a été ajoutée à ce prix par un médecin anonyme.

Deuxième prix de chirurgie : Une médaille d'argent et le diplôme de membre correspondant à M. le docteur Dechaux, de Montluçon (Allier).

Premier prix d'accouchement : Une médaille d'or, à M. le docteur Nivert, de Tours.

Deuxième prix d'accouchement : Une médaille d'argent et le diplôme de membre correspondant, à M. le docteur Ed. Belin, de Colmar (Haut-Rhin).

Un arrêté préfectoral fixe au 1^{er} septembre l'ouverture de la chasse dans le département.

Les examens oraux pour l'admission à l'école impériale polytechnique auront lieu à Douai, le 27 courant.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a fixé ainsi qu'il suit les sommes à dépenser par elle, en 1865, sur les lignes ou sections délimitées comprises dans ce département :

Paris à la frontière (travaux de gares) 2,000,000 fr.

Lille à Tournai 1,200,000

Valenciennes à Arras 1,500,000

Encore un succès obtenu par une société roubaissienne ! La *Société Chorale*, dirigée par M. Knorr père, vient de remporter au concours de Cambrai le 2^e prix dans la 1^{re} division des sociétés françaises.

Une dépêche nous apportait dimanche soir cette bonne nouvelle et annonçait pour le lendemain le retour de nos choristes.

Une réception enthousiaste les attendait. Toutes les sociétés musicales, la *Grande-Harmonie*, la *Société Orphéonique* la *Fanfara*, l'*Union Chorale*, la *Lyri Roubaissienne*, escortées du corps des Sapeurs-Pompier, avaient voulu aller les recevoir à leur arrivée.

La foule considérable qui stationnait dans la cour de la gare, salua les vainqueurs de ses acclamations. De toutes parts s'élevaient les cris mille fois répétés de *Vive Roubaix ! Vive la Société Chorale !*

On se mit immédiatement en marche pour se rendre à l'hôtel-de-ville, en suivant les rues de l'Alouette, du Grand-Chemin et St Georges. Beaucoup d'habitants avaient pavoisé la façade de leurs maisons.

Le cortège s'arrêta devant la demeure de M. le Sénateur Mimerol, chez qui se trouvaient réunis M. le Préfet du Nord, M. le général Messiat et MM. les membres du Conseil Général. La *Grande-Harmonie* se fit entendre et reçut les félicitations de M. le Sénateur. M. le Préfet, après avoir félicité la *Société Chorale*, s'est plu à constater, par une attention toute délicate, les sentiments de bonne confraternité qui existent entre toutes nos sociétés musicales venant relever, par leur présence le nouveau triomphe obtenu.

Les cris de *Vive l'Empereur ! Vive M. le Préfet !* ont retenti avec enthousiasme et se sont prolongés jusqu'à l'hôtel-de-ville où la *Société Chorale* fut reçue, en l'absence de M. le maire, par M. Julien Lagache, adjoint, qui, au nom de l'Administration municipale, complimenta les vainqueurs de la façon la plus gracieuse, et leur fit offrir les vins d'honneur.

La foule qui stationnait sur la place fit une nouvelle ovation à nos choristes à leur sortie de l'hôtel de-ville et les accompagna jusqu'au siège de la société (café du Demi-cercle).

Nos sociétés musicales savent toujours tenir haut et ferme le nom de Roubaix. La *Société Chorale* n'a pas failli à sa mission et nous la félicitons vivement de son brillant succès.

Remercions aussi son chef intelligent M. Knorr père ; c'est à son talent, c'est à sa bonne direction que la *Société Chorale* doit attribuer sa victoire.

Que ce nouveau succès encourage nos jeunes sociétés musicales ! Nous avons eu déjà occasion de le constater, toutes ont de bons éléments, toutes ont de l'avenir et il y a encore des milliers à cueillir.

La fête offerte par M. Lefebvre-Ducatteau frères aux nombreux employés et ouvriers attachés à leur établissement a eu lieu dans l'immense salle dont la décoration et l'éclairage improvisés en quelques heures, offraient cependant un coup d'œil magnifique.

M. Louis Lefebvre s'est présenté au milieu de ses invités qui l'ont acclamé avec un enthousiasme qu'il est impossible de décrire et lorsque, prenant la parole, il a fait appel aux sentiments d'union et d'ordre qui font la prospérité de l'industrie, de chaleureux braves se sont répétés dans toute la salle.

Cette véritable fête de famille s'est terminée par le don d'une médaille d'honneur au doyen des ouvriers, M. Roussel, travaillant dans la maison depuis quarante ans.

Le bal qui a eu lieu dans un ordre parfait s'est terminé vers une heure du matin.

Nous avons publié dans notre numéro du 13 courant les conditions d'abonnement pour l'année théâtrale 1863-66.

On a pu remarquer que des réductions sensibles avaient été opérées sur les prix de l'année dernière. Le prix d'abonnement annuel pour les fauteuils réservés, par exemple, qui était de 130 francs a été réduit cette année à 115 ; une diminution proportionnelle a été faite pour les abonnements trimestriels et pour tous.

Il en est de même pour toutes les autres places.

Le tir à la carabine, offert par la ville de Roubaix aux tireurs français et étrangers, réalise toutes les espérances qu'on avait conçues. Déjà l'élite des tireurs de Bruxelles, Tournay, Charleroy, Dampremy, Saint-Quentin, Le Cateau, Arras, Valenciennes, Tourcoing, etc., sont venus disputer les nombreux prix de ce concours.

Les prix d'honneur trouvent naturellement de nombreux concurrents. Voici les noms de ceux qui, jusqu'ici, se trouvaient en première ligne :

M. Bosquette, de Saint-Quentin, a fait 9 blancs dans une série de 15 balles.

M. Baert, de Bruxelles, 8 blancs.

M. Vasseur, de Valenciennes a aussi fait 8 blancs.

Il a été tiré depuis l'ouverture du tir près de 3,000 coups de carabine et près de 700 blancs ont été abattus.

Dans le Nord, il n'est point de si petite fête qui n'ait son *raccroc*, son oclave. La fête du 15 août ou le « sien » et c'est notre aéroplane, M. Glorieux, qui nous l'a donné dimanche.

Un temps magnifique a favorisé son ascension. L'air foule compacte encombrant le pont de l'Union et tous les abords du canal. Nombre de curieux garnissaient aussi les fenêtres des maisons voisines.

Des ballons d'essai furent d'abord lancés. Quelques uns qui contenaient des artifices firent explosion et les globes de feu que l'on voyait un instant voler dans les nuages parurent amuser beaucoup les spectateurs.

Une observation trouve ici sa place : elle s'adresse aux fumeurs.

Chez certaines gens, fumer est un goût, un besoin impérieux auquel ils ne sauraient résister.

Certes, nous ne nous aviserons jamais de nier le charme puissant que présente la dégustation d'un *havane* ou d'un *londré* ; nous célébrerons même si on le veut, toutes les délices que renferme un *brûlé-queue* bien compris. Mais vouloir fumer lorsque cela peut offrir un danger, dater que tout le monde voit, hormis ce fumeur enragé qui continue insoucamment son cigare, c'est ce qu'il faut blâmer.

Nous avons donc été quelque peu surpris de voir des fumeurs circuler autour du ballon pendant l'opération du gonflement.

A cinq heures et demie précises on entendit le solennel *lachez tout* et le *Vengeur* s'éleva gracieusement dans les airs, salué par les acclamations de la foule. Longtemps on l'aperçut à l'horizon. Puis il disparut, poussé par une légère brise et se dirigea vers la Belgique.

Nous apprenons que le *Vengeur* a pris terre dans une prairie de la commune de Peqy, près Tournai. Quelques personnes qui se trouvaient en cet endroit vinrent en aide à M. Glorieux qui put opérer sa descente sans difficultés.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. HENRI TERNYNCK, conseiller sortant, se porte candidat dans la cinquième section.

ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX

NAISSANCES

Du 12 au 18 août 1865 inclus.

25 garçons et 23 filles.

MARIAGES

Du 12 août. — Jean-Emile Vaneckhoutte, commis de bureau et Marie-Ether Tiberghien.

Du 14. — Ferdinand-Louis Vanhoë, tisserand et Adèle-Joseph Praxos, gouvernante. — Henri-Joseph Duhamel ménicé et Virginie-Joseph Crown femme de chambre. — Henri-Théophile Wante Cordonnier et Céline-Thérèse Bolant sans profession. — Aloïse Lambert, Cordonnier et Mellanie Dieryckx, tisserande. — Henri-Joseph Dury, homme de équipage au chemin de fer et Marie-Catherine Demoor servante.

Du 26. — Henri-Joseph Terwoud, garçon Boblanger et Adèle-Thérèse Maro, couturière. — Oscar-Alfred Destailleur, Lamier et Laure-Elisa Fauvarque, ménagère.

Du 12 août. — Adolphe Desprets, 22 ans, épouse de Jean Bte Decatoire, ménagère, à l'Hôpital. — Rosalie Réveret, 16 ans, célibataire, sans profession, rue de la Guinguette.

Du 14. — Marie-Thérèse Vervaecke, 33 ans, épouse de Charles-Louis Nolle, ménagère, route de Tourcoing. — Augustine-Joseph Deletoime, 62 ans, célibataire, fille de confiance, Place St Martin.

Du 15. — Marie-Hortense Lehoucq, 19 ans, célibataire, sans profession, rue du Midi.

Du 16. — Henri-Noël, 19 ans, sans profession, à l'Hôpital.

Du 17. — Jean-Bte Roussel, 70 ans, époux de Renée-Victoire Nonhelle fleur, en Triez St-Joseph. — Ursule-Mathilde Maes, épouse de Henri-Joseph Florin, ménagère, au Fontenoy.

Du 18. — Victor-Alfred Dutrieux, 30 ans, célibataire, cabaretier, rue du Midi.

Four toute la chronique locale, J. Rebour.